

PA-UfM



AP-UpM

PARLIAMENTARY ASSEMBLY– UNION FOR THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

الجمعية البرلمانية للاتحاد من أجل المتوسط

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

15.4.2016

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'Union pour la Méditerranée: bilan et perspectives

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Recommandation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée sur L'Union pour la Méditerranée : bilan et perspectives

L'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,

1. Estime nécessaire, huit ans après le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UpM), d'initier une réflexion sur son bilan et sur ses perspectives d'avenir, à la lumière notamment des changements politiques intervenus dans le contexte régional euro-méditerranéen depuis 2011 en réponse aux aspirations légitimes des peuples à la démocratie et à la liberté;
2. Rappelle, dans ce contexte, les efforts accomplis par la Tunisie pour faire face à une situation économiquement et politiquement difficile et appelle les partenaires UpM à renouveler leur engagement pour le soutien à la consolidation de la démocratie dans le pays, à travers un dialogue politique approfondi et une coopération économique accrue;
3. Invite tous les États membres de l'UpM à soutenir activement l'établissement du Gouvernement d'Unité Nationale en Libye, en tant que seul gouvernement légitime, et à lui offrir leur aide pour faire face aux défis urgents, au premier rang desquels figurent la mise en place des institutions, la consolidation de l'état de droit, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la lutte contre le trafic illicite des migrants et le terrorisme;
4. Exprime sa préoccupation face à la dégradation de la situation des droits de l'homme en Égypte et appelle les autorités égyptiennes au respect de leurs obligations en matière de droit international et de droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion et le pluralisme;
5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les efforts menés par les Nations Unies pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en Syrie et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;
6. Reconnaît les efforts importants déployés par certains États membres de l'UpM dans l'accueil des réfugiés de Syrie, d'Iraq et de Lybie, et appelle à plus de solidarité afin de mieux répartir cet effort entre les pays de la région et l'Union européenne, dans le respect des conventions internationales sur les droits de l'homme;
7. Invite toutes les parties prenantes, suite à la feuille de route ("UfM roadmap") présentée par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ("le Secrétariat") au mois d'avril 2016; à s'interroger sur l'état de réalisation des trois objectifs clefs assignés à l'UpM par la Déclaration commune (point 14) adoptée au sommet de Paris du 13 juillet 2008, à savoir (1) le renforcement des relations politiques euro-méditerranéennes, (2) un meilleur partage des responsabilités par une nouvelle gouvernance (Vice-présidence et Secrétariat) et (3) la

nécessité de rendre ces relations plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires;

8. Constate, s'agissant du volet politique, qu'aux sommets bi-annuels des Chefs d'Etat et de gouvernement prévus par la Déclaration de Paris se sont substituées des réunions ministérielles sectorielles qui ne sont pas à même de donner un cadre stratégique à l'UpM et, en particulier, de lui fournir le programme de travail biennal prévu à l'origine ; se félicite de la tenue à Barcelone le 26 novembre 2015, sous la co-Présidence de la Haute Représentante et Vice-Présidente Mme Mogherini et de M. Judeh, Ministre jordanien des Affaires étrangères, d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères des Etats-Membres de l'UpM qui peut préfigurer une relance politique de l'UpM et son meilleur encadrement par les Etats-Membres;
9. Prend acte du fait, concernant la gouvernance de l'UpM, que le passage à une co-présidence "Nord" par l'Union européenne à partir de 2012 a modifié la nature intergouvernementale du projet sans que ce changement institutionnel ne s'accompagne d'une réflexion stratégique ni d'une coordination accrue des activités de l'UpM avec la politique européenne de voisinage (PEV) ; salue néanmoins le rôle central du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et de la Commission européenne et dans la préparation, l'animation et le suivi des réunions ministérielles de l'UpM et, de concours avec les Etats membres, dans le financement de son Secrétariat, dont le travail et les nombreuses initiatives pour donner corps à l'UpM depuis 2010 méritent ici d'être soulignés;
10. Exprime ses préoccupations quant au troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux, en particulier pour ce qui touche (1) à l'état d'avancement des 41 projets labellisés à ce jour par l'UpM et au manque de transparence et de centralisation statistique sur les engagements financiers réels des organismes et institutions porteurs de ces projets et sur les paiements effectués pour les mettre en œuvre, (2) à la poursuite du processus de labellisation de nouveaux projets indépendamment des progrès effectués sur les projets déjà labellisés, dont le total atteint déjà 5 milliards d'euros, ce au risque d'aller au-delà des capacités de financement réellement existantes dans la région et d'excéder les capacités techniques et humaines du Secrétariat et (3) à la nature réellement régionale et sous-régionale de ces projets et à leur complémentarité effective avec les projets bilatéraux financés par la PEV et par les Etats-Membres;
11. Soutient la proposition de la feuille de route ("UfM roadmap") de redynamiser la coopération politique (1) en étendant les activités du Secrétariat au dialogue interculturel, à la mobilité et à la migration et à la lutte contre le terrorisme et (2) en liant plus largement les questions de sécurité et développement, notamment par la priorité donnée au développement humain et à l'emploi des Jeunes, dont la Commission se félicite qu'il soit déjà un des objectifs prioritaires du Secrétariat;
12. S'interroge cependant sur les modalités d'extension des activités du Secrétariat à ces nouveaux domaines et souhaite que le Secrétariat précise davantage le rôle et la valeur ajoutée qui seront les siens par rapport aux institutions (ONU, UE...), aux structures de dialogue et de coordination (5+5, Fondation Anna Lindh...) et aux projets déjà existants;

13. Invite le Secrétariat à continuer soutenir le développement de plateformes régionales de la société civile qui, en permettant la participation des composantes les plus actives de la société euro-méditerranéenne, peuvent contribuer significativement à la démocratisation des initiatives de l'UpM, notamment dans les nouvelles priorités indiquées dans la feuille de route dont le dialogue interculturel, la mobilité et la migration;
14. Encourage vivement la proposition du Secrétariat d'améliorer la gouvernance de l'UpM en tenant annuellement à Barcelone, au mois de novembre, un "Forum Régional UpM" regroupant une réunion des Ministres des Affaires étrangères, un sommet inter-institutionnel et un forum des promoteurs de projets et des institutions actifs dans la région afin (1) de donner à l'UpM des orientations politiques en phase avec les évolutions en cours, (2) d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes et (3) de mieux évaluer les progrès réalisés;
15. Rappelle à la co-présidence l'importance des sommets réguliers des chefs d'Etat et de gouvernement, telle qu'initialement prévue dans la Déclaration de Paris, afin de pouvoir définir une vision stratégique plus large et tournée vers l'avenir des activités et initiatives politiques de l'UpM;
16. Invite, dans le cadre de cette gouvernance renouée, (1) le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées par la PEV, dont la révision en cours actuellement offre une occasion privilégiée d'opérer enfin cette clarification, notamment en associant l'UpM à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région euro-méditerranéenne; (2) le Secrétariat à assurer la participation aux réunions ministérielles de l'UpM des bureaux des commissions de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) concernées et (3) l'AP-UpM à travailler à une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les co-Présidents devraient assister de manière systématique aux sessions plénières et aux Sommets des Présidents des Parlements de l'UpM;
17. Recommande à la co-présidence, au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), à la Commission européenne et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM (1) en procédant à un audit des 41 projets labellisés pour connaître leur état d'avancement, tant du point de vue de la sécurisation des financements, de la mise en œuvre opérationnelle et des paiements aux bénéficiaires finaux effectivement réalisés, (2) en assurant le suivi des conclusions de cet audit par des missions de contrôle sur place (auxquelles les commissions compétentes de l'AP-UpM pourront participer) et par la mise au point d'un tableau de bord permettant le suivi centralisé et régulier des données auditées, (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport de gestion annuel sur les projets labellisés, (4) en révisant régulièrement la composition de ce portefeuille, ce qui pourrait se faire en particulier par l'adaptation de budget des projets aux capacités de financement existantes et, au besoin, par clôture et le désengagement budgétaire des projets qui ne sont pas mis en œuvre après un délai standard qui reste à définir et (5) à suspendre, sauf exception dûment justifiée, la labellisation de nouveaux projets jusqu'à ce que ces nouveaux mécanismes de suivi et de révision soient devenus opérationnels;

18. Propose au Bureau de l'AP-UpM d'accompagner ces efforts de suivi des projets de l'UpM par le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat en nommant des rapporteurs par projet ou par secteur d'intervention issus de chacune des commissions de l'AP-UpM;
19. Suggère au Secrétariat de rendre opérationnels les nombreux partenariats et ententes signées par l'UpM afin de créer des synergies avec les acteurs et organisations actifs dans la région (tels que les organisations représentatives des instances régionales et locales et les autorités de gestion des programmes de coopération transfrontalière), dans le but d'assurer une meilleure coordination des efforts et des moyens dans la réalisation des projets sur le terrain;
20. Estime crucial d'investir plus d'efforts et de ressources dans la facilitation de l'intégration régionale et sous régionale de la rive sud de la Méditerranée qui peut être un élément déterminant pour la stabilisation de la région et favoriser véritablement le développement sud-sud tout en renforçant les relations sud-nord en Méditerranée;
21. Invite en conséquence le Secrétariat à discuter avec la Commission européenne, le Comité des Régions, l'Assemblée Régionale et Locale Euro-méditerranéenne (ARLEM), avec la participation des commissions compétentes de l'AP-UpM, des possibilités de déployer les programmes et les méthodes de la coopération territoriale de l'UE au bénéfice des pays du partenariat méditerranéen, tel que suggéré par la Commission dans sa communication sur la révision de la PEV;
22. Indique qu'il apparaît prématuré, avant que les projets ne soient audités, que leur suivi réel ne soit devenu effectif et que la révision du portefeuille qui devrait en résulter n'ait lieu, de soutenir les propositions de la feuille de route ("UfM roadmap") visant (1) à donner aux projets labellisés UpM un accès privilégié au financement par le budget européen et (2) à mettre en place un mécanisme mettant en commun les contributions des différents contributeurs pour financer les projets labellisés;
23. Appelle la co-présidence de l'UpM, le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne, le Secrétariat, le Bureau, les commissions et tous les membres de l'AP-UpM à se saisir de ces propositions et les invite à y réagir au cours d'une prochaine réunion de cette Commission.

Rapport d'activité 2015/2016

La Commission des Affaires Politiques, de la Sécurité et des Droits de l'Homme a tenu une réunion le 29 février 2016 à Bruxelles consacrée aux points suivants :

1) Groupe de Travail "Palestine" :

Faisant suite à la recommandation approuvée par la session plénière de Lisbonne en mai 2015, cette réunion a permis à la Commission d'approuver le mandat du groupe de travail "Palestine". Sur base d'un appel à manifestation d'intérêt lancé auprès des membres de la Commission, ce groupe de travail est actuellement en voie de constitution.

2) Union pour la Méditerranée :

Suite à un échange de vues avec Mme Delphine Borione, Secrétaire Générale adjointe au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, la Commission a choisi de consacrer sa recommandation 2016 au bilan de l'Union pour la Méditerranée et à ses perspectives.

3) Syrie :

L'intervention de M. Michael Docherty (Commission européenne, DG NEAR) a été consacrée à l'impact de la crise syrienne sur les populations syriennes et à l'intervention de la Commission européenne sur le terrain.